



Suite d'accident du travail

Par **virginie**, le **04/04/2012** à **22:43**

Bonjour,

j'ai eu un accident du travail en juin 2011. je suis serveuse en restauration collective, et je faisais essentiellement des cafés avec une machine a piston (nous étions le seul site a ne pas disposer de machine automatique, depuis ils en ont mis une..) et je portais beaucoup de choses..ils ont supprimé un poste et demi (pas des collègues qui travaillaient directement avec moi mais qui partageaient une partie des tâches que j'ai eu en plus après) .Donc beaucoup de travail et toujours dans le même temps biensur...j'avais déjà eu des douleurs aux poignets mais je me suis contentée de crèmes et dolipranes...

en juin j'ai donc eu mon accident en me rendant vite fais aux toilettes, je suis tombée dans les escaliers en fer et me suis rattrapée sur mes 2 poignets...mais j'avais plus particulièrement mal au poignet droit...la suite c'est une opération (après multes examens) et greffe de tendon..pendant 7 mois je n'ai pu utiliser que ma main gauche...cela fais 3 mois que j'ai dis au chirurgien et a mon medecin traitant que j'avais de plus en plus mal a gauche, la réponse a été "c'est une tendinite car vous avez trop utilisé celle ci ". Aujourd'hui re visite chez le chir et la il a quand même examiné mon poignet gauche et m'a dit " c'est pas une tendinite, il y a quelque chose..." je dois faire une athroscopie la semaine prochaine.

Ma question est : qu'ais je comme recours car la secrétaire m'a bien dit que ces examens et rdv ne rentrais pas dans le cadre de l'accident du T puisque c'est l'autre poignet...je suis toujours en arret pour l'instant pour l'autre poignet car je n'ai pas encore récupéré (après 12 semaines de kiné le poignet ne plie pas plus de 10%). Pour ma part je suis persuadée que mes pblm a ce poignet sont liés a mes conditions de travail et l'accident mais au départ aucun examen concernant celui ci n'a été fait... Je vous remercie de votre aide et conseils

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **15:13**

Bonjour

Attendez le verdict du chirurgien qui déterminera si le problème de votre poignet gauche est lié à l'accident de travail que vous avez eu en 2011 et à vos conditions de travail.

Des experts de la sécurité sociale si vous demandez un classement en maladie professionnelle pour votre poignet gauche détermineront assez vite si le problème est dû au travail que vous faisiez.

Pour l'instant attendez de connaître le diagnostic du chirurgien. Vous aurez deux ans après la dernière indemnité versée par la CPAM pour réclamer un classement en maladie professionnelle pour votre poignet gauche et vous retourner contre votre employeur par la suite.

L'employeur continue à vous verser des indemnités complémentaires suite à votre accident de travail?